

### L'ajournement

Comme le député le sait, le gouvernement a pour politique de faire en sorte que les expéditeurs et les armateurs puissent prendre leurs décisions d'affaires librement, avec le minimum d'intervention gouvernementale. Il me semble que le député devrait appuyer une telle politique. Cela permet aux armateurs, par exemple, d'acheter des navires au meilleur prix possible. Cette politique reflète la position prise par le Canada sur la scène internationale sur le libre-échange. Par ailleurs, cette politique d'intervention minimale n'empêche pas le gouvernement canadien de prendre certaines mesures pour protéger les expéditeurs et armateurs canadiens.

Le 6 janvier 1983, le gouvernement a annoncé certaines décisions qui visent à étendre et à modifier le régime de cabotage pour donner plus d'occasions aux navires battant pavillon canadien et créer plus d'emplois pour les Canadiens. Il a en même temps annoncé l'extension du régime de douane et d'accise au commerce avec l'étranger, ce qui favorisera la construction d'un plus grand nombre de navires au Canada. J'ai été heureux de voir que le député reconnaît le bien-fondé de cette décision qui renforcera la nouvelle politique de construction maritime prolongeant l'application du programme d'aide à la construction maritime jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1985 et établissant des tarifs douaniers de 20 à 25 p. 100 de la juste valeur marchande pour les caboteurs canadiens.

Pour ce qui est du *Rescue Kim*, je signale au député que ceux qui veulent faire immatriculer un navire au Canada doivent procéder de la façon normale. Ordinairement, on ne refuse pas d'immatriculer les navires qui satisfont aux critères fixés pour la propriété du navire et les normes de sécurité canadiennes, qui sont parmi les plus strictes du monde. Le *Rescue Kim* a présenté sa demande de la façon normale et s'est conformé aux exigences de la garde côtière.

Le gouvernement se préoccupe des expéditeurs et des armateurs canadiens et, tant qu'une nouvelle mesure n'aura pas été présentée à la Chambre, toutes les demandes de navires étrangers qui veulent naviguer dans les eaux canadiennes, soit temporairement, soit de façon permanente, seront examinées très attentivement. Par ailleurs, nous n'avons pas l'intention de nous prévaloir des pouvoirs accordés au ministre en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada ou autrement pour imposer des restrictions à l'importation qui pourraient aller à l'encontre des obligations internationales du Canada dans le cadre du GATT.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST—LES ARTICLES SUR DES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE. B) LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur le Président, je suis content de pouvoir commenter la réponse que j'ai reçue du premier ministre (M. Trudeau) au cours de la période des questions, le 20 mai. Ma réaction traduit les sentiments que j'éprouve en tant que député représentant chaque homme, femme ou enfant de ma circonscription, qu'il soit conservateur, libéral, néo-démocrate, communiste ou rhinocéros. C'est là un des principes fondamentaux du système parlementaire.

Quand on déclenche des élections, chacun se range derrière son candidat favori et fait des pieds et des mains pour convaincre le maximum d'électeurs de faire comme lui. Néanmoins, si celui-ci est élu, il devient député d'une circonscription, et c'est ainsi que je suis le député d'Athabasca. Quand le premier ministre de mon pays, qui occupe les plus hautes fonctions au gouvernement, parcourt le Canada d'un bout à l'autre en

déclarant certaines choses aux producteurs de l'Ouest qui contestent les changements au tarif du Nid-de-Corbeau parce qu'ils vont leur faire énormément de tort, cela m'ennuie énormément.

• (1810)

M. Mills représente les éleveurs de bovins de l'Alberta. Voici ce que nous pouvons lire dans l'*Edmonton Journal* du 17 mai:

Selon M. Mills, Trudeau a déclaré aux syndicats du blé des Prairies et aux représentants des agriculteurs et éleveurs de bovins qu'à son avis, ce n'était ni la meilleure solution... ni la plus économique.

Le premier ministre (M. Trudeau) a admis que le Nid-de-Corbeau était une mauvaise chose.

Je voudrais également vous citer un extrait de l'*Edmonton Journal* du 19 mai où nous pouvons lire ceci:

Au cours du dîner où il a récemment discuté du tarif-marchandises, à Jasper, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a déclaré aux représentants des agriculteurs qu'on ne modifierait pas la loi remplaçant le Nid-de-Corbeau pour leur faire plaisir, car l'Ouest n'élisait pas de libéraux au Parlement.

On peut se scandaliser facilement de ce que le premier ministre reproche aux producteurs de l'Ouest d'avoir voté pour les néo-démocrates ou les conservateurs. Oh, cela semble bien amuser deux députés d'en face.

**M. Fisher:** Non, non, nous ne faisons que vous regarder, Jack.

**M. Shields:** Venez dans ma circonscription et parlez aux producteurs qui font faillite. Ils sont troublés à cause du débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et du fait que l'on veut modifier le tarif statutaire de transport des céréales de telle sorte que leurs frais à ce titre grimperont de 500 p. 100 en trois ans. Imaginez donc, 500 p. 100! Et, pourtant, des gens ont traversé le Canada pour venir manifester à la Chambre des communes contre les taux d'intérêt hypothécaire qui, au renouvellement de leur contrat, se trouvaient à augmenter de 100 p. 100. Dans certains cas, les versements hypothécaires se trouvaient à doubler. Ces gens sont venus manifester à la Chambre, ils sont venus dire ce qu'ils pensaient de cela, et une mesure législative a été présentée pour les aider. Ils ont obtenu l'aide des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

Les agriculteurs de l'Ouest—que dis-je, du Canada tout entier—sont aux prises avec des dépenses quatre ou cinq fois plus considérables qu'il y a deux ans. Ils éprouvent beaucoup de mal avec les frais énergétiques.

Si quelqu'un s' imagine que c'est seulement au chapitre de l'essence et du gasoil, il se trompe. L'achat des engrais qu'ils utilisent au printemps, au moment des semailles représente une de leurs plus grosses dépenses. D'où viennent ces engrais? Ce sont des sous-produits du pétrole. Or, le pétrole est taxé. Les agriculteurs achètent leur engrais chez Petrosar ou quelque autre fabricant qui à la tête du puits doit payer l'indemnité pétrolière. Cette taxe et toutes les autres taxes entrent dans le prix des engrais, qui sont essentiels.

Les agriculteurs consomment du gasoil quand ils utilisent leurs machines aratoires. D'où vient le gasoil? Ils doivent payer sur le gasoil la même taxe que les camionneurs ou les automobilistes qui en achètent. Ils consomment également de l'essence. Le gouvernement fait mal à l'agriculteur avec toutes ces taxes, sans se soucier que celui-ci ne produit que des ressources renouvelables et—sans cesse renouvelées—et qu'il